

MEAUX • MARNE-LA-VALLEE • MELUN • NEMOURS • SERRIS
CLAYE-SOUILLY • FONTAINEBLEAU • SENART • COULOMMIERS
• CHELLES • MITRY-MORY • LA FERTE GAUCHER • PROVINS •
MONTEREAU-FAULT-YONNE • ROISSY • CRECY-LA-CHAPELLE
• LA-FERTE-SOUS-JOUARRE • LIZY-SUR-OURCQ • LA FERTE-SUR-
LOING • NANGIS • REBAIS • ROZAY-EN-BRIE
COMBAULT • COMBS-LA-VILLE • LE MÉE-SUR-LOING
RET-SUR-LOING...

Date limite
de versement :

**29 février
2012**



TAXE D'APPRENTISSAGE

Investissez dans la formation des jeunes en Seine-et-Marne



Par délégation de la CRCI Paris - Île-de-France
Convention du 30/10/2009
Avis Service Régional de Contrôle du 23/10/2009



CCI Seine-et-Marne
Chambre de Commerce et d'Industrie



Confiez votre **Taxe d'Apprentissage** au 1^{er} collecteur de Seine-et-Marne

vosre **Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne**

Prise en charge complète et gratuite de votre dossier

Votre conseiller spécialisé vous accompagne et répond à vos questions :

- Sur rendez-vous, dans votre entreprise
- Par téléphone, du lundi au vendredi

N°Azur 0 810 811 095
PRIX APPEL LOCAL

- Par e-mail :

taxe-apprentissage@seineetmarne.cci.fr

ATTENTION
La législation évolue
contactez-nous !

Garantie du respect de vos choix d'affectation

La CCI Seine-et-Marne réalise vos choix d'affectation vers les écoles désignées, après vérification de leurs habilitations préfectorales. Les versements sont effectués selon la législation. La quittance de répartition vous est adressée pour validation avant versements aux écoles bénéficiaires.

Le meilleur moyen de gérer votre dossier :

www.ccitaxapprentissage.fr

- **Votre décompte en ligne** à partir de votre DADS :
 - possibilité de paiement sécurisé par carte bancaire
 - transmission par support informatique de vos pièces justificatives
 - choix des établissements bénéficiaires
- **La législation en vigueur** relative à la taxe d'apprentissage et à la formation professionnelle
- **La consultation de votre dossier**
 - du reçu libératoire
 - de la quittance de répartition
- **Le téléchargement de votre bordereau** de versement et de la notice explicative



La délégation de collecte nous permet de traiter tous les dossiers d'entreprises dont le siège social ou un établissement est situé en Île-de-France.

Investissez dans l'avenir de la Seine-et-Marne

**affectez prioritairement votre
taxe d'apprentissage aux
établissements du département.**



POUR TOUTES INFORMATIONS :

 **N° Azur 0 810 811 095**

PRIX APPEL LOCAL

www.ccitaxapprentissage.fr

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE SEINE-ET-MARNE
Service Taxe d'Apprentissage - 39/41 avenue des Sablons Bouillants
Zone Industrielle Sud - 77100 MEAUX
E-mail : taxe-apprentissage@seineetmarne.cci.fr



Par délégation de la CRCI Paris - Île-de-France
Convention du 30/10/2009
Avis Service Régional de Contrôle du 23/10/2009



CCI Seine-et-Marne
Chambre de Commerce et d'Industrie